

CB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

19/05/2017

N° E17000040 /14

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 18/05/2017, la lettre par laquelle Monsieur le Maire d'Amayé-Sur-Orne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune d'Amayé-Sur-Orne* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Michelle LE DU est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire d'Amayé-Sur-Orne et à Madame Michelle LE DU.

Fait à Caen, le 19/05/2017



POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL,

Patricia LEGENTIL KARAMIAN

Le Président,

signé Robert LE GOFF